Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID: 059-215903691-20201217-PARTISPOL171208-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

• de présents 25

• de votants 27

L'an deux mil vingt

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après

convocation légale,

Sous la présidence de Philippe BAUDRIN, Maire de

MAING

OBJET

TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR REUNIONS DE PARTIS POLITIQUES

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020 Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2020 Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. RIFF MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX S. SPOTO A. MALABOEUF H. DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY B. LE MAIGNENT C. GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA F. COQUELET S. GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHA JM. DELANNOY C. MERCIER I. PLOUVIER B. MERESSE

Etaient excusés: V. PORQUET S. PIROTTE Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 11/12/1995 la majorité de l'assemblée locale a souhaité que tout parti politique sollicitant la mise à disposition d'une salle communale s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé à 118,00 € par demi-journée ou soirée à dater du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de porter le montant de la contribution pour frais à 124,00 € par demi-journée ou soirée d'occupation, à dater du 1^{er} janvier 2021.

Le montant de ces participations sera versé entre les mains de M.le Trésorier de MARLY LEZ VALENCIENNES, comptable de la commune, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote: à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, MAING, le 18 décembre 2020 la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI